



**HAL**  
open science

## Dresde et l'Unesco: questions sur les catégories de classement et la gouvernance des sites classés au patrimoine mondial

Denis Bocquet

► **To cite this version:**

Denis Bocquet. Dresde et l'Unesco: questions sur les catégories de classement et la gouvernance des sites classés au patrimoine mondial. Paysages urbains historiques, Jun 2009, Bordeaux, France. p.73-78. halshs-00470789

**HAL Id: halshs-00470789**

**<https://shs.hal.science/halshs-00470789>**

Submitted on 7 Apr 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Paysages urbains historiques : Synthèse des journées techniques*

Journées organisées par ICOMOS France et la Convention France UNESCO

Avec la Ville de Bordeaux

l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France

l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire/VSS

l'Association nationale des biens français du patrimoine mondial

avec le soutien de la Direction de l'architecture et du patrimoine –

Ministère de la culture et de la communication

[http://france.icomos.org/fr/download/comite\\_groupe/comites\\_paysages\\_urbains/seminaire\\_paysages\\_urbains\\_his/2\\_paysages\\_urbains\\_historiques.pdf](http://france.icomos.org/fr/download/comite_groupe/comites_paysages_urbains/seminaire_paysages_urbains_his/2_paysages_urbains_historiques.pdf)

*Paysages urbains historiques : Synthèse des journées techniques*

## **Dresde et l'Unesco: questions sur les catégories de classement et la gouvernance des sites classés au patrimoine mondial p.73-78**

**Denis BOCQUET**, Historien-Urbaniste, Directeur de l'Institut français de Dresde

Si en juillet 2009, lors de la réunion de Séville, Dresde a été exclue de la liste des sites classés au patrimoine mondial par l'Unesco, et si le fond de l'affaire, la construction d'un pont routier au beau milieu du paysage protégé, ne fait pas vraiment débat, le cas de la ville des bords de l'Elbe n'en demeure pas moins au coeur des enjeux de redéfinition non seulement des catégories présidant au classement, mais aussi des modalités de gouvernance des rapports entre sites classés et instances relevant de l'Unesco. Cette dimension doit être examinée tant pour ce qui concerne le moment de la procédure de classement que lorsque se présentent des obstacles ou des points litigieux et lorsque les tiraillements entre volonté d'évolution, notamment en matière d'infrastructures, et désir de protection sont au plus fort. Au moment où s'ouvre, pour l'Unesco et l'Icomos, une phase de révision des catégories en vigueur et de mise à jour des concepts présidant à la typologie et aux critères de classement, le cas de Dresde, dont l'éphémère passage dans la liste des sites du patrimoine mondial est à plus d'un titre révélateur, peut en effet être utilisé comme support à une réflexion dépassant les simples épisodes de la confrontation entre projets locaux et tutelle internationale, touchant à la nature même des procédures et des catégories de classement.

L'esprit n'est pas ici la narration détaillée de toutes les péripéties de l'aventure de Dresde et de son pont, entre tribunal administratif, referendum municipal, mobilisation civique et instances internationales, même si l'étude, autour des débats sur le pont, d'une part des mutations de la sociologie politique interne au parti Chrétien démocrate dominant (avec l'émergence d'une classe politique saxonne face aux responsables originaires d'Allemagne de l'Ouest) et d'autre part des recompositions de la société civile du côté des anti-pont dans un fort mouvement identitaire est passionnante et fait assurément partie des points à lier à l'examen des leçons du cas de Dresde. Le pont a été l'occasion à la fois d'un déchirement et d'un réajustement de l'identité culturelle et politique locale, et le catalyseur d'une forte mutation, vingt ans après la chute du mur de Berlin: paradoxalement, si l'objectif de l'Unesco est par le classement de développer la conscience civique locale vis-à-vis du patrimoine, on peut dire qu'à Dresde,

c'est l'épisode de la perte du statut Unesco qui a été le moteur le plus puissant dans l'émergence d'une nouvelle conscience partagée de la valeur paysagère et patrimoniale des rives de l'Elbe.

Tant dans l'analyse du rapport tout autant trop complexe et trop dichotomique entre site classé et Unesco que dans la compréhension des processus locaux d'appropriation, on est en plein dans les enjeux qui sont ceux de la redéfinition actuelle de la philosophie du classement.

L'enjeu principal est clairement celui de rendre possible un passage du statique au dynamique dans la catégorisation du patrimoine, sans ni stériliser tout apport potentiel de la création contemporaine ni ouvrir la voie à une défiguration infrastructuraliste du paysage urbain. C'est la notion d'authenticité, en partie à la base des classements actuels, qui est au centre des débats. Mais également les instruments de l'inscription au patrimoine mondial et de la gouvernance négociée des sites classés. On est dans un domaine où l'élaboration des paradigmes relatifs à la protection des monuments, des villes, des sites, a été empreinte d'un grand pragmatisme, de ce qu'on appelle en Italie le *concettualizzare facendo* mais où clairement les mésaventures et litiges récents et leur conséquences possibles sous forme d'une sorte de jurisprudence Dresde, invitent à réfléchir aux moyens pertinents de passer à une phase nouvelle, dont la principale caractéristique serait de permettre une gouvernance plus adaptée aux problèmes qui s'accumulent faute d'avoir été traités à la source et faute de pouvoir être gérés en amont. Du fait que le concept, dans le domaine des sites du patrimoine mondial, naît souvent de la pratique et des limites de cette pratique, le cas de Dresde doit être précisément l'occasion, face à une complexification sociale, politique et symbolique de la réalité, tout d'abord d'exposer les contradictions des catégories en vigueur et de tenter d'en affiner certains des fondements théoriques et pragmatiques. L'aspect caricatural du cas de Dresde ne vient pas affaiblir cet impératif, au contraire.

Plutôt que d'être dans le juridique ou le politico-diplomatique, on peut utiliser ce cas comme révélateur de l'épuisement de certaines catégories utilisées pour le classement des sites et villes et comme une invitation à forger de nouveaux paradigmes et à inventer de nouvelles méthodes, plus en rapport avec la réalité contemporaine, et surtout avec les processus sociaux, institutionnels et économiques à l'oeuvre. Le débat actuel sur la recommandation en gestation en est une occasion unique. L'enjeu principal de la rédaction de cette nouvelle recommandation est clairement la définition d'un nouveau cadre de gouvernance de la catégorie des sites classés qui puisse inclure une dimension de prospective, seule susceptible de prévenir des impasses dont il est anormal qu'elles se vérifient quelques mois seulement après les décisions de classement, et une dimension de médiation au sein de laquelle puissent être traités les conflits dans un rapport encadré et préalablement accepté. Il conviendrait que la future recommandation puisse inclure de telles dimensions, et ne se limite pas à une adaptation esthétique des catégories en vigueur. Renforcer le travail sur les processus, les instances et les possibilités de médiation apparaît primordial.

Tout d'abord, puisque le cas Dresde évoque les débats sur la valeur historique de la ville reconstruite et questionne les fondements de la catégorie des villes historiques (au point que le classement a largement éludé la question en se focalisant sur les rives de l'Elbe), il faut rappeler que les destructions de la guerre sont à la base de la Convention du patrimoine mondial. Dresde n'est donc pas un cas exceptionnel ou limite, mais par bien des aspects un cas type. Il y a un rapport direct entre les deux guerres mondiales et l'émergence d'une volonté internationale de protection des villes historiques. Même si l'élaboration progressive de la catégorie à partir des

années 1960 sous l'égide de l'Unesco tend à se détacher de cette matrice, il serait abusif de négliger le fait que la catégorie même et les voies de sa définition viennent du traumatisme des guerres mondiales. De même qu'on ne peut comprendre le tournant majeur dans l'urbanisme européen qu'a été l'invention à Berlin de la rénovation douce et des méthodes de la reconstruction critique dans les années 1970 et 1980 sans se souvenir du contexte hérité de la guerre et de ses destructions, on ne peut réfléchir au devenir des villes historiques sans rappeler le lien originel avec les notions de protection face aux bombardements d'abord et de reconstruction ensuite. Il convient ainsi de rappeler que la notion de villes et sites à protéger naît au lendemain de la Première Guerre mondiale, au moment de la création de la Société des Nations, avec la volonté d'établir une liste de monuments et de sites à protéger en cas de nouvelle guerre. Egalement dès 1945, autour de la naissance des Nations-Unies et celle de l'UNESCO, les enjeux de la reconstruction sont au coeur de la réflexion sur la valeur du patrimoine. Certes, à partir des années 1960, on a une nouvelle généalogie de textes - la Charte de Venise de 1964, la recommandation de 1968, la Convention de 1972. On s'appuie désormais aussi sur la base de conceptualisation des années 90 qui est venue apporter une strate nouvelle, celle de l'authenticité (Nara 1994) et de l'esprit des lieux. Mais on arrive aujourd'hui au moment d'affiner ce cadre. Et penser le cas de Dresde permet assurément d'aller dans ce sens. On a sans doute oublié tout cela lorsqu'en partie pour contourner le problème de l'authenticité, on a au milieu des années 2000 inscrit Dresde, ville reconstruite selon une logique et une chronologie éclectiques, avec des bonheurs contrastés mais toujours l'expression même face à la dictature et aux mots d'ordre absurdes venus d'un contexte idéologique contraignant, d'un esprit civique admirable, au titre des berges de l'Elbe et non en tant que ville reconstruite. Mais si on regarde les éléments qui ont présidé au classement, on se rend compte que la ville en tant que ville est fondamentale. On a utilisé la catégorie de paysage culturel, de site naturel harmonieusement humanisé, pour contourner la valeur incertaine de l'authenticité de la ville reconstruite. C'est une ambiguïté que l'on paie aujourd'hui au moment de juger de travaux d'infrastructure urbaine qui sont perçus comme beaucoup plus problématiques dans un paysage culturel que dans une ville vivante. Même si le pont construit à Dresde est de toute façon traumatisant pour le paysage protégé, cela ne dispense pas de réfléchir à la pertinence des catégories de classement. Il y a autour de cette ambiguïté fondatrice une invitation à dépasser certaines des appréciations que le Mémoire de Vienne, en l'état actuel de la notion de paysage urbain historique ne permet pas encore de mesurer dans leur complexité. Dresde est classée en 2004 et dès 2006 est placée sur la liste des biens en péril. La chronologie est frappante et interpelle sur le processus : pourquoi le péril aussitôt après l'inscription ? Comment n'a-t-on, du côté de l'Icomos et de l'Unesco, pas vu venir le piège, alors que dans le contexte local de Dresde, la demande de classement émanait en partie déjà des opposants à la construction du pont et faisait partie d'une stratégie administrative, politique, juridique et civique ? Ce pont avait été projeté dans les années 1950 et n'avait pas été construit alors. Le projet avait été relancé dans les années 1980, mais bloqué. Quand il ressort en 1996, c'est déjà le serpent de mer des débats locaux depuis 50 ans. Et comment du côté de Dresde n'a-t-on pas mesuré auparavant les implications de la demande de classement, alors que celle-ci s'inscrivait déjà dans la polémique sur le pont ? Ou plutôt comment a-t-on dans ce contexte exposé la ville à un processus si traumatique et comment aucune des procédures de l'Unesco n'a-t-elle pu mettre en évidence et traiter les questions les plus fondamentales quant à l'ambiguïté fondatrice ?

L'inscription, c'est un moment dans un programme patrimonial plus vaste où la dimension visuelle, dans le cas de Dresde comme dans de nombreux autres, a été primordiale. Ce qui est classé à Dresde, c'est un paysage culturel qui s'étend sur 18 km le long de l'Elbe, comprenant les châteaux en amont de la ville, les résidences de la Cour et de la grande bourgeoisie respectivement du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> siècles, mais également les coteaux de l'Elbe et les prairies inondables en bordure du fleuve, ainsi qu'un pont de l'ère industrielle. Le nouveau pont mord sur les prairies, au coeur de la zone centrale, et malgré les affinements progressifs de sa silhouette, reste un corps étranger à ce panorama. Les critères qui justifient l'inscription, bien que censés s'appliquer à la vallée, concernent en fait largement aussi la ville et dans l'énoncé des attendus de la décision d'inscription, on trouve l'énumération des éléments urbains qui sont son architecture de cour, son architecture bourgeoise, les collections des merveilleux musées de la ville : « la vallée de l'Elbe est un exemple remarquable d'occupation du territoire qui représente un exemple exceptionnel d'une grande ville d'Europe centrale. » Dans le flou conceptuel et typologique le plus absolu, on introduit là la catégorie de « grande ville d'Europe centrale » alors qu'on ne la traite pas vraiment dans le processus d'inscription et surtout qu'on ne se donne en rien les instruments ni prospectifs ni d'accompagnement susceptibles d'en encadrer l'évolution du point de vue des attendus esthétiques, culturels et paysagers dont le classement Unesco est le dépositaire. Pour ce qui est de Dresde, l'inscription marque, au moins d'une manière symbolique, l'apogée d'un programme de reconstruction lancé dès 1946 (dans le demi cercle dessiné d'Elbe à Elbe par le Dr. Külz Ring et destiné à accueillir la ville patrimonialisée et historicisée, par opposition à la ville socialiste construite tout autour), caractérisé à chaque décennie par la réouverture de grands complexes patrimoniaux et culturels (musées, château, opéra), et profondément redéfini à partir des années 90 autour de la reconstruction de la Frauenkirche et de la ré-urbanisation du Neumarkt. Ce dernier programme accorde la prépondérance à une identité culturelle visuelle extrêmement statique, inspirée d'une vedutta de Canaletto, Dresde en 1756 devenant une sorte de référent implicite, presque de modèle pictural. L'inscription vient donc dans ce contexte couronner une inflexion de la conception du patrimoine à Dresde dans un sens visualiste et picturaliste et le fait qu'elle valide largement cette évolution par les propres catégories qu'elle utilise n'est pas neutre: ni pour Dresde, ni pour les catégories en question, ni pour la nature des classements au patrimoine mondial. L'urbanisme patrimonial à Dresde dans les années 1990 marque en effet une rupture non seulement avec ce qui a été fait dans les années précédentes, mais aussi avec les principes qui s'affirment ailleurs en Europe. Même si on a des signes annonciateurs dans les années 1980, de ce qui deviendra le programme des années 1990 et 2000, recréer la Frauenkirche, qui avait été laissée en ruines en tant que mausolée du bombardement de 1945, butte témoin de la tragédie de la destruction de la ville, et recréer autour de l'édifice un écrin néo-baroque, voire néo-néo-baroque, pose question à tout un ensemble de catégories regardant les villes historiques et leur authenticité, dans une dimension qui pourtant n'a été vraiment affrontée à aucun moment au cours de la parenthèse Unesco qu'a vécue la ville. Dans un programme immobilier de nature privée, mais qui dans sa spatialité et son façadisme répond aux choix de la planification municipale, Dresde met en place un urbanisme patrimonial aux inflexions très intéressantes. Celui-ci ne reprend pas d'ailleurs forcément la trame urbaine existante, au profit d'une recherche esthétique relevant du décorum des tableaux de Canaletto plus que de la volonté de 'faire de la ville'. Ce n'est pas de la copie, ni de l'identique, le bâtiment n'est pas même au même

emplacement, mais c'est une évocation de l'image. On fait entrer la ville de Dresde dans le panorameter, ce panorama cylindrique peint réalisé dans un ancien gazomètre par un artiste, qui a recréé le paysage de la ville tel qu'en 1756, avant les premiers bombardements de la guerre de la guerre de Sept ans. La reconstruction de la Frauenkirche, inaugurée en 2005 dans l'euphorie post-dictature, et le programme immobilier qui l'entoure, en viennent à symboliser la renaissance de la ville après la réunification. Mais aussi à apporter à la réflexion en cours sur les villes historiques, la reconstruction et l'authenticité des éléments de réflexion fondamentaux que d'abord les choix relatifs à la zone classée puis les controverses sur le pont n'a jamais su traiter. Voilà une ville qui vit dans un mythe d'elle-même très statique, et qui est confortée dans cette inflexion de sa reconstruction par une inscription au patrimoine mondial elle-même statique, qui de plus élude largement la catégorie urbaine dans la construction du paradigme. Du coup, voir surgir quelques mois seulement après le classement un conflit autour d'un autre rythme de la ville, celui du rattrapage infrastructurel, n'est pas une surprise. L'inscription est venue conforter une attitude « paysagiste » de l'identité culturelle urbaine et a renforcé le piège. L'inscription sanctifie cette vision tout en ne traitant pas, ni dans le présent des négociations d'entrée ni dans le futur de la dimension prospectives, les obstacles pourtant attendus relevant du domaine infrastructurel. Alors même que le classement était instrumentalisé dans ce contexte. Pourtant, le rapport de Dresde au patrimoine va beaucoup plus loin que la dichotomie entre ces dimensions et il est dommage que le classement n'ait pas intégré les autres dimensions largement présentes dans l'histoire locale récente de la ville mais également dans sa conscience civique, culturelle et patrimoniale. On peut lire en effet les débats sur le pont sous l'angle du rapport civique d'une ville à sa culture et au paysage que cette culture a constitué. Une dimension d'identité civique et citadine que la ville avait su préserver même au temps de la dictature. Et ce qui est admirable à Dresde, c'est que les instructions idéologiques de Moscou et de Berlin les plus rigides et les plus dogmatiques quant à l'architecture et à l'urbanisme, aient été digérés en quelque sorte par cette inertie civique citadine qui a relativement préservé la ville des absurdités du temps du stalinisme et lors des phases les plus dogmatiques de construction de la ville socialiste selon les principes de l'architecture industrialisée. On était en 1990 dans une période où la ville, même dans le cadre dictatorial et avec toutes les ambiguïtés que cela comporte, était parvenue à préserver la dimension patrimoniale de sa culture urbaine, et à mettre en oeuvre un plan de reconstruction, commencé dès 1946 par le dessin d'un périmètre historicisé, puis confirmé par la reconstruction de tous les établissements culturels – du musée du Zwinger ré-inauguré en 1958 pour le retour des oeuvres confisquées par Moscou, jusqu'à la dernière phase, l'Opéra, inauguré en 1985, qui constituait à la fois une reconstruction à l'identique du bâtiment de Semper et l'Opéra alors le plus moderne d'Europe. Une ville qui avait su absorber les directives les plus dogmatiques pour préserver sa dimension d'identité civique culturelle.

Le pont vient à la fois gâcher le tableau, autant en tant que vedutta à la Canaletto qu'en tant que contexte civique et culturel, et susciter dans l'opposition une phase de développement de cette même identité civique et culturelle. C'est pourquoi la punition que Dresde a subie touche la ville bien au-delà des seuls promoteurs du pont défigurant le lit de l'Elbe. Car si elle vient sanctionner la rayure indélébile sur la vedutta, elle vient aussi donner un coup très dur au développement de la vie civique orientée vers la préservation du patrimoine, alors justement cette dimension fait partie des buts de l'UNESCO. La punition vient aussi valider un choix contestable quant à la notion de ville historique à Dresde: un centre historicisé qui devient une

caricature de lui-même, et autour une ville dont les exigences infrastructurelles priment sur toute vision articulée du patrimoine. Le cas de Dresde montre ainsi le besoin de promouvoir pour le classement des sites du patrimoine mondial, des paradigmes plus adaptés, et surtout des procédures plus articulées.

La controverse sur le pont, à Dresde, marque aussi, et en partie détermine, un grand tournant dans la vie politique locale. Depuis 1990, en Saxe et à Dresde dominait largement un personnel politique venu de l'Ouest, envoyé parfois dès le printemps 90, lors des premières élections démocratiques dans l'ancienne RDA. Le pont, c'est donc aussi un énorme tournant dans ce domaine (conjugué avec les scandales liés à la gestion bancaire) et dans l'investissement identitaire de ce personnel politique. La controverse sur le pont coïncide avec la fin de la génération politique importée de l'Ouest et à l'émergence au sein du parti chrétien-démocrate d'une génération locale. La décision de construire le pont est perçue comme une décision du Land de Saxe, car c'est lui qui décide de cette infrastructure d'Etat et la finance majoritairement. La transition dans la sociologie politique, accélérée en outre par la crise financière, s'accompagne du retour en force sur la scène civique, en opposition au pont, d'une autre génération perdue, celle des anciens opposants au communisme qui n'avaient jamais vraiment trouvé de débouché civique après 1990. A la mairie aussi bien qu'au Land se joue un tournant politique identitaire avec l'arrivée d'une génération saxonne, et dans la société, une nouvelle identité se dessine. Si dans la nouvelle configuration, le pont a malgré tout été confirmé, l'impact des débats a été fort sur l'identité culturelle et politique locale. Là encore, la sanction est sévère et ne résout bien sûr rien, alors qu'une meilleure connaissance des processus à l'oeuvre, insérée dans une gouvernance adaptée, aurait sans doute permis d'éviter l'accumulation d'impasses dont a pâti Dresde. Le cas de Dresde invite aussi à réfléchir au rapport entre instances Unesco et formes d'expression de la démocratie locale. Entre referendum local (gagné en 2005 à 68% par ceux qui soutenaient le projet de pont) et pétitions civiques (ayant contre le pont rassemblé des dizaines de milliers de signatures), c'est en fin de compte la justice qui a tranché, sans que l'on ne soit parvenu, faute de cadre adéquat, à inventer des procédures susceptibles d'éviter que le classement au patrimoine mondial ne soit instrumentalisé.

Ce cas illustre donc éminemment le besoin non seulement d'une réflexion nouvelle sur la notion d'authenticité, mais aussi d'une dimension prospective dans la gouvernance des sites du patrimoine mondial, et d'instances de médiation où puissent avoir un écho les débats locaux dans une situation moins dichotomique. L'échec de Dresde est le fruit non seulement d'un contexte local, mais aussi en partie de l'inadaptation de la structure de gouvernance liée au classement. Ces dernier point s'annonce comme crucial dans définition de la prochaine recommandation sur les paysages urbains historiques, et la réflexion à ce sujet peut trouver avec Dresde un cas limite qui invite à surmonter les impasses de la catégorie.